

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Commandement des réserves
de la gendarmerie nationale

**Arrêté du 19 octobre 2017 conférant un grade d'officier de réserve
au titre de l'article L.4221-3 du code de la défense**

NOR : INTJ1729559A

Le ministre d'État, ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment ses articles L.4221-3, L.4221-6 et R.4211-4 à R.4221-28 ;

Vu l'avis n° 23093 GEND/DPMGN/SDC/BRCE du 16 mars 2017 relatif à l'évaluation psychologique des candidats à la réserve opérationnelle,

Arrête:

Article 1^{er}

M. Pierre, Gilles, Christelle Prévost est nommé au grade de commandant de réserve, en qualité de spécialiste, en vue d'occuper un emploi d'officier chargé de la protection contre l'incendie au profit de la région de gendarmerie de Nord-Pas-de-Calais-Picardie.

Article 2

L'intéressé est rattaché au corps technique et administratif de la gendarmerie nationale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 19 octobre 2017.

Pour le ministre d'État et par délégation :

*Le général, commandant et délégué
des réserves de la gendarmerie nationale,*

A. FOUGERAT